Envoyé en préfecture le 01/12/2025
Reçu en préfecture le 01/12/2025
Publié le
ID : 022-212200042-20251127-2025DELIB102-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DE BÉGARD

SEANCE DU 27 NOVEMBRE 2025

Nombre de conseillers en exercice :		27
Nombre de conseillers présents à la séance :		22
Nombre de conseillers absents :		5
Nombre de conseillers ayant donné procuration :		3
Nombre de votants :		25
Date de la convocation	:	21 novembre 2025
Date d'affichage	:	21 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept novembre, à dix-neuf heures, le conseil municipal de BÉGARD, dûment convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur CLECH Vincent, Maire.

Présents : CLECH Vincent, BOURDON Yves, LE GALL Maël, CASANAVE-LAULIVE Maryse, LE COQ Laurent, BICZO Sylviane, LE FLOCH Éric, PIRON Valentina, HADJADJE Valérie, GUILLAUME Hervé (19h11), ANTHOINE Julien (19h08), BODEVEUR David, THEFO Laurence, LE GUEVELLOU Marjorie, BENECH Pauline, LE HERVÉ Thomas, BONIZEC Christel, HERVÉ Gildas, BRIAND Sandrine, TOUDIC Marie-Evelyne, DAUPHIN Jean-Claude, DODOKAL Karine

Absents : BOÉTÉ Cécile, LE LUYER Martine, TASSEL Stéphane, LE DRET-STEUNOU Christelle, MARCHAND Cinderella

Procurations : BOÉTÉ Cécile à CLECH Vincent, TASSEL Stéphane à BODEVEUR David, LE DRET-STEUNOU Christelle à BICZO Sylviane

Secrétaire de séance : BOURDON Yves

N°2025/102

Aménagement du territoire

Autorisation de signature de la convention partenariale avec le lycée de Bréquigny de Rennes et la formation Design Espace DSAA pour la réalisation d'une réflexion sur l'urbanisme transitoire de l'Abbaye de Bégard

---

Monsieur le Maire expose les motifs de la convention :

Dans le cadre de l'ORT (Opération de Revitalisation du Territoire), la commune de Bégard et l'Agglomération ont engagé une réflexion sur le devenir du site de l'Abbaye de Bégard suite à son rachat le 28 juin 2024 au travers d'un portage foncier avec l'Etablissement Public Foncier de Bretagne pour une durée de 10 ans. L'ambition de ce projet est de proposer un programme mixte comprenant de l'habitat (public et privé), des services publics, et la Cité de la Musique bretonne, unique dans la région. Ce projet ambitieux rayonnera donc à plusieurs échelles : communale, communautaire, régionale, voire même nationale.

Envoyé en préfecture le 01/12/2025
Reçu en préfecture le 01/12/2025
Publié le
ID : 022-212200042-20251127-2025DELIB102-DE

Afin d'engager les citoyens et acteurs locaux dans ce projet, une démarche ambitieuse d'urbanisme transitoire est mise en place sur le site. Cette démarche a pour vocation de travailler à l'animation culturelle du site dans un but d'activation sociale engagée auprès de nos concitoyens et de les impliquer au maximum dans ce projet.

Dans ce cadre, le DSAA Design du Lycée Bréquigny de Rennes a manifesté son intérêt pour le site et le projet, et pour y faire travailler ses étudiants en 4ème année (Master 1) autour des objectifs pédagogiques suivants :

- **Favoriser une réflexion sur les usages des lieux pendant la période transitoire** : les circulations, aménagements d'espaces, différents dispositifs réversibles et/ou temporaires ainsi que le mobilier des espaces précédemment cités. Le projet offre un site / contexte concret pour déployer une analyse et des hypothèses de réponses par le design.

- **Offrir une immersion pratique aux étudiants du DSAA du Lycée Bréquigny**, avec une phase d'analyse et de programmation. Il inscrit les étudiants dans la chronologie d'urbanisme transitoire du site de projet.

- **Valoriser les productions** : si les collectivités le souhaitent, certaines idées des étudiants pourront être développées grandeur nature lors d'un workshop de construction / réalisation in situ. En effet, la convention prévoit la poursuite possible, facultative, d'un travail en résidence sur site pendant 5 jours (début avril 2026) afin de mettre en exergue les propositions théoriques de la première phase d'études.

La date de restitution est prévue à Rennes le 27 novembre 2025 pour la première partie des études et la présentation des projets. Les élus référents des deux collectivités y seront conviés. Il n'est pas prévu de compensation financière au profit du Lycée Bréquigny pour cette première phase d'étude.

Dans l'hypothèse d'une suite donnée (workshop in situ début avril 2026), Guingamp-Paimpol Agglomération et la ville de Bégard s'engagent à verser une subvention d'un montant maximum de 2 000 € (notamment au titre de l'achats de matériaux/ consommables en vue de la réalisation de maquettes et ou prototypes du projet retenu) au Lycée Bréquigny qui sera en charge des achats. Ce montant financier sera divisé en deux parts égales entre Guingamp-Paimpol Agglomération et la ville de Bégard.

Considérant la convention tripartite de partenariat culturel ci-annexée ;

Considérant qu'il est de l'intérêt de Guingamp-Paimpol Agglomération de faire venir de futurs professionnels sur son territoire, mais aussi de l'intérêt du projet de soulever des questions venues de l'extérieur avec un regard différent de celui des acteurs du territoire pour travailler sur l'activation et l'animation du site de l'Abbaye de Bégard ;

Considérant la volonté des deux collectivités que sont la commune de Bégard et l'agglomération de Guingamp-Paimpol de développer une démarche participative du type urbanisme transitoire sur le projet de l'Abbaye de Bégard ;

Considérant qu'il est de la responsabilité des pouvoirs publics d'encourager la formation des futurs professionnels par le biais d'une formule professionnalisante accordant une expérience représentative à ces étudiants au cours de leur cursus scolaire ;

Au vu des motifs exposés ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré avec :

Envoyé en préfecture le 01/12/2025
Reçu en préfecture le 01/12/2025
Publié le
ID : 022-212200042-20251127-2025DELIB102-DE

Nombre de suffrages exprimés :	*25*
Votes Pour :	*25*
Votes Contre :	*0*
Abstention :	*0*

- **APPROUVE** le partenariat avec la formation Design Espace DSAA du Lycée Bréquigny de Rennes pour faire travailler ses étudiants sur le projet de l'Abbaye de Bégard afin de requestionner sa méthodologie d'activation et d'animation événementielle, ainsi que sa venue sur site dans le cadre d'une éventuelle poursuite de ce travail en résidence in situ ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention tripartite entre la commune de Bégard, le Lycée Bréquigny et Guingamp-Paimpol Agglomération ainsi que tout document nécessaire à son exécution ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à accorder une subvention de 1 000€ maximum (à part égale avec l'agglomération, soit 2000€ maximum) dans l'hypothèse d'une suite donnée (workshop in situ début avril 2026), afin de participer au financement de l'achat de matériaux/consommables en vue de la réalisation de maquettes et ou prototypes du projet retenu ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, les lieu, jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Vincent CLECH

MAIRIE DE BÉGARD 22140 (Côtes-d'Armor)

Le secrétaire de séance,
Yves BOURDON

MAIRIE DE BÉGARD 22140 (Côtes-d'Armor)